

...

# ECOBUSINESS

PME - TPE - STARTUP



ÉCOUTER  
CE NUMÉRO EN  
DÉBAT-PODCAST

23 Juin 2025

[www.lodj.ma](http://www.lodj.ma)

## ENTRETIEN XXL : Jalil Benabbés-Taarji

*Réforme des hébergements touristiques : Une avancée majeure pour notre secteur*



SCAN ME

**Une rupture qualitative qui nécessite pédagogie et constance.**



Locj  
24



YouTube

1.2M

FOLLOWERS

THANK YOU!



- TOURISME MAROCAIN : UNE RÉFORME À L'ÉPREUVE DU RÉEL
- UNE RÉFORME ATTENDUE DEPUIS 10 ANS NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSEMENT : PLUS LISIBLE MAIS PLUS EXIGEANT ?
- VISITES MYSTÈRES ET CRITÈRES QUALITÉ : UN DÉFI OU UNE OPPORTUNITÉ ?
- RÉÉVALUATION RÉGULIÈRE : FIN DES « ÉTOILES À VIE »
- LES RÉSIDENCES IMMOBILIÈRES ADOSSÉES (RIA) : LUXE, INVESTISSEMENT OU PIÈGE À SPÉCULATION ?
- UNE TRANSITION DE 24 MOIS : SUFFISANT OU TROP JUSTE ?
- INTÉGRATION DU “HORS-CADRE” : ENFIN UN ENCADREMENT DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ?
- ACCESSIBILITÉ TARIFAIRES : MYTHE OU RÉALITÉ ?
- COOPÉRATION PUBLIC-PRIVÉ : UN TOURNANT OU UN SIMPLE AJUSTEMENT ?
- PERSPECTIVE : LE MAROC, DESTINATION DE RÉFÉRENCE ?
- TRANSPARENCE RÉGLEMENTAIRE : QUE MANQUE-T-IL ENCORE ?

**ECO BUSINESS**  
PME - TPE - STARTUP

**L'ODJ**  
L'OPINION DES JEUNES



Imprimerie Arrissala

#### ECO BUSINESS DU 16 JUIN 2025

DIRECTEUR DE PUBLICATION : ADNANE BENCHAKROUN

ALIMENTATION & MISE EN PAGE : MAMOUNE ACHARKI

WEBDESIGNER / COUVERTURE : NADA DAHANE

DIRECTION DIGITALE & MÉDIA : MOHAMED AIT BELAHcen

L'ODJ Média - Groupe de presse Arrissala SA

Retrouver tous nos anciens numéros sur : [www.pressplus.ma](http://www.pressplus.ma)



## Tourisme marocain : une réforme à l'épreuve du réel

Dix ans d'attente, cinq arrêtés publiés, et un souffle nouveau promis au secteur de l'hébergement touristique au Maroc. La publication récente au Bulletin Officiel des premiers textes d'application de la loi 80-14 représente un tournant majeur pour une industrie en quête de structuration, de qualité et de visibilité. Mais que vaut une réforme sur le papier si elle ne s'accompagne pas d'un changement profond de culture, de méthode et de gouvernance ? C'est à cette interrogation que répond, avec lucidité et engagement, Jalil Benabbés-Taarji dans l'entretien exclusif que nous publions cette semaine.

Opérateur historique, past président des Fédération Nationale du Tourisme (CGEM) et de l'Association Nationale des Investisseurs Touristiques (ANIT), voix respectée dans les sphères publiques comme privées, Benabbés-Taarji livre un diagnostic sans langue de bois, où l'espoir côtoie la vigilance. Oui, le Maroc se dote enfin d'un cadre lisible et aligné sur les standards internationaux. Oui, la généralisation du classement par étoiles et l'introduction de critères qualité exigeants – jusqu'à 800 selon les cas – sont des avancées notables. Mais ces mesures appellent, selon lui, une véritable révolution silencieuse : celle de la montée en compétence, de la formation, et d'un dialogue exigeant entre les acteurs du secteur.

Car le défi est immense. Tout juste deux ans pour se conformer, dans un contexte d'inflation, de pénurie de ressources humaines qualifiées et de pression sur les marges. À cela s'ajoute la nécessité d'intégrer enfin l'hébergement alternatif et le tourisme informel dans un cadre équitable, sans tuer l'innovation ni céder à la dérégulation sauvage.

Le ton est posé mais ferme : cette réforme, bien menée, peut repositionner le Maroc sur l'échiquier touristique mondial. Mais elle ne pourra réussir sans une gouvernance rigoureuse et partagée, une vision de long terme et



une volonté politique constante. Sans oublier les décrets manquants – ceux qui doivent structurer les bivouacs, les logements chez l'habitant, ou encore les nouvelles formes hybrides d'accueil.

Au fond, ce qui se joue ici dépasse les normes et les étoiles. Il s'agit de crédibilité, de compétitivité et de souveraineté touristique. Le Maroc n'a plus le droit à l'à-peu-près. Il est temps de faire de notre hospitalité une signature d'excellence, et de nos réformes des outils de transformation réelle.

C'est l'ambition du gouvernement actuel – il faut le saluer.

**« Les textes étant prêts pour l'essentiel, l'essentiel reste leur mise en œuvre »**

Dix ans après l'adoption de la loi 80-14, le Maroc amorce enfin une réforme en profondeur de son dispositif de classement hôtelier. Simplification, harmonisation, montée en qualité : les ambitions sont affichées, les premiers arrêtés publiés. Mais la mutation sera-t-elle au rendez-vous ?

Jalil Benabbés-Taarji, opérateur de référence et past président des FNT et ANIT, analyse pour nous les enjeux, les avancées, et les zones grises d'une réforme attendue autant que redoutée. Un entretien sans concession sur les promesses et les angles morts de cette relance réglementaire, qui pourrait bien redessiner le visage du tourisme marocain.

# TOURISME : LE MAROC EXPLOSE LES COMPTEURS AVEC 7,2 MILLIONS DE VISITEURS EN 5 MOIS !



LODJ  
L'OPINION DES JEUNES

Maroc :  
7,2 millions de touristes en 5 mois

Video controls: play/pause, volume, and navigation buttons.



SCAN ME

## CHRONIQUE VIDÉO

## Une réforme attendue depuis 10 ans



**Monsieur Benabbés-Taarji, comment accueillez-vous la publication tant attendue des arrêtés d'application de la loi 80-14 ? En tant que professionnel de terrain et acteur institutionnel, avez-vous le sentiment que cette réforme arrive au bon moment ?**

Réponse :

C'est un soulagement, mais aussi une forme de satisfaction mêlée à une certaine prudence. Cela fait dix ans que nous, professionnels du secteur, attendions que la loi 80-14 sur l'hébergement touristique soit enfin complétée par ses arrêtés d'application. Pendant cette décennie, nous avons fonctionné dans un flou juridique, avec des classements qui n'étaient plus représentatifs, des standards obsolètes, et une réalité touristique qui, elle, évoluait très vite. Voir enfin ces textes publiés est une avancée majeure, et je tiens à saluer les efforts du ministère et en particulier de Madame la Ministre Fatim-Zahra Ammor qui a su, là où d'autres ont échoué, mobiliser les énergies et débloquer ce chantier.

Est-ce que cela arrive au bon moment ? Je dirais que cela aurait dû arriver bien plus tôt, mais mieux vaut tard que jamais. Le timing reste opportun car le secteur sort renforcé d'une reprise post-COVID impressionnante, et nous avons aujourd'hui une véritable dynamique nationale autour du tourisme, avec une stratégie claire, des objectifs ambitieux — 26 millions de touristes d'ici 2030 — et une prise de conscience, au niveau de l'État comme chez les opérateurs, que nous devons impérativement hisser nos standards. Donc oui, cette réforme peut constituer un véritable levier qualitatif, à condition qu'elle soit bien accompagnée sur le terrain.

Maintenant, soyons lucides : publier des textes est une chose, les faire vivre, les appliquer, les ajuster, en est une autre. Il faudra être vigilants à la fois sur l'interprétation de ces arrêtés, sur leur applicabilité pour des établissements très diversifiés, et sur l'harmonisation régionale. Il ne faudrait pas que l'on crée de nouveaux déséquilibres en voulant uniformiser trop brutalement. Le secteur est vaste, complexe, et chaque territoire a ses spécificités.

En somme, c'est une étape importante franchie. Un cadre juridique rénové, clair et plus lisible était indispensable. Mais tout commence maintenant : il va falloir passer de la norme à la réalité, de la réforme à la transformation concrète du terrain. Et pour cela, le dialogue entre administration et professionnels devra rester constant, honnête et constructif.

# Made in Morocco : Rabat veut revoir l'ALE avec la Turquie, devenu trop déficitaire

Le Maroc s'apprête à rouvrir le dossier de son accord commercial avec la Turquie, dans un contexte marqué par un déséquilibre commercial croissant. Avec un déficit qui frôle les trois milliards de dollars, la question du rééquilibrage est désormais sur la table du gouvernement.



## Nouveau système de classement : plus lisible mais plus exigeant ?

**Le classement universel en étoiles pour tous les types d'hébergement — y compris les riads, kasbahs et maisons d'hôtes — est une grande nouveauté. Que pensez-vous de ce changement en termes de lisibilité pour les touristes et de positionnement pour les établissements ? Est-ce une simplification ou une complexification déguisée ?**

Réponse :

Ce changement de paradigme est une avancée stratégique très attendue, notamment dans un contexte de forte concurrence internationale. Jusqu'ici, le système de classement marocain souffrait d'un manque de cohérence : les hôtels suivaient une logique d'étoiles, mais les maisons d'hôtes ou riads étaient classés selon des catégories souvent peu compréhensibles pour le touriste lambda. Il en résultait une grande confusion, en particulier pour les clientèles internationales habituées à s'appuyer sur une lecture universelle des standards. À ce titre, la généralisation du classement en étoiles constitue une clarification bienvenue et un outil puissant de lisibilité de l'offre. C'est une rupture qualitative et une maturation bienvenue.

Cela dit, cette simplification en apparence ne signifie pas que le processus devient plus facile pour les établissements. Au contraire, on passe d'un système purement déclaratif à une véritable logique d'évaluation dynamique, multi-critères, avec une rigueur nouvelle. Et pour les acteurs du secteur,

notamment les petites structures ou les exploitants familiaux, cela demandera des efforts conséquents en matière d'aménagement, de services, de formation des équipes et de reporting. Il y a donc effectivement une montée en exigence. Mais je préfère parler d'un alignement nécessaire plutôt que d'une complexification punitive.

Ce qu'il faudra surveiller de très près, c'est l'adaptabilité du référentiel aux spécificités marocaines. On ne peut pas évaluer un riad patrimonial de la Médina de Marrakech de la même manière qu'un hôtel en bord de mer à Taghazout ou Tanger. L'authenticité, l'architecture vernaculaire, le charme non standardisé doivent être reconnus dans les grilles d'évaluation. Le risque serait de normer de façon rigide des expériences justement appréciées pour leur singularité.

En somme, c'est une réforme à double tranchant : elle facilite la comparaison et la transparence pour le client, ce qui est fondamental pour renforcer la confiance et donc les taux de conversion. Mais elle suppose, pour les opérateurs, une capacité de transformation que tous ne possèdent pas. C'est là que l'État devra accompagner, avec la pédagogie nécessaire, des incitations, du conseil, voire des aides ciblées pour les petites structures.

Enfin, sur le plan du positionnement international, ce nouveau système est un outil de marketing puissant. Il nous permet d'aligner notre langage avec celui du marché mondial, tout en conservant, je l'espère, notre ADN marocain. C'est dans cet équilibre que résidera le véritable succès de cette réforme.

# TENSIONS AU MOYEN-ORIENT ET CRISE ÉNERGÉTIQUE LE MAROC À L'ÉPREUVE D'UN MONDE SOUS PRESSION

13 mai 2025 - 17h40

Tandis que les frappes croisées entre Israël et l'Iran redessinent les contours d'un Moyen-Orient toujours plus inflammable, le Maroc observe avec une vigilance tendue.

Au-delà des positions diplomatiques, les lignes d'approvisionnement énergétique sont directement menacées, mettant sous tension les équilibres économiques nationaux.

L'or noir redevient une arme géopolitique silencieuse mais redoutable.



# Visites mystères et critères qualité : un défi ou une opportunité ?



**La qualité de service sera désormais évaluée sur plus de 800 critères via des "visites mystères". Est-ce que ce niveau d'exigence vous paraît réaliste ? Le secteur est-il prêt, humainement et financièrement, à se soumettre à ces audits poussés ?**

Réponse :

Nous entrons ici dans le véritable cœur du changement : passer d'une logique d'infrastructure à une logique de service. Pendant des décennies, l'évaluation des établissements d'hébergements touristiques s'est surtout focalisée sur les équipements, les mètres carrés, le mobilier, les parkings, les ascenseurs... Le capex, le hardware pour utiliser le jargon professionnel. Or, ce que retient un client aujourd'hui, ce n'est pas uniquement la taille de sa chambre ou l'épaisseur des lits, mais l'expérience vécue, le sourire à l'accueil, la fluidité du check-in, la propreté continue, la réactivité du service, le sentiment d'être pris en charge avec attention. En ce sens, introduire une grille de qualité aussi complète – jusqu'à 800 critères – et l'adosser à des audits en "visites mystères" est un virage absolument salutaire. Dis autrement, le software.

Maintenant, est-ce réaliste ? Cela dépend du niveau d'ambition que nous avons pour notre pays. Si nous voulons réellement faire du Maroc une destination de référence, qui inspire confiance et fidélise ses visiteurs, nous devons viser l'excellence. Mais cela implique de ne pas traiter tous les établissements de la même manière, ni de considérer tous les territoires comme également outillés pour répondre à ces normes. Un riad exploité par une famille dans la médina de Fès n'a pas les mêmes moyens qu'un resort international à Casablanca. L'évaluation devra donc intégrer une lecture contextuelle, sans jamais transiger sur les fondamentaux : l'hygiène, la sécurité, la relation client.

Sur le plan opérationnel, le recours à des visites mystères constitue un vrai progrès car elle devrait refléter ce que vit réellement le client. C'est une pratique courante dans l'hôtellerie internationale et elle a le mérite de responsabiliser tout le personnel. Mais cela suppose aussi une formation consistante de nos ressources humaines, une culture de la qualité partagée à tous les niveaux. Là est le véritable défi.

Beaucoup d'établissements devront revoir leurs procédures, instaurer des standards internes, mesurer la satisfaction client de manière proactive. Ce ne sera pas facile. Mais ce sera salutaire, car au fond, cette exigence n'est pas une punition, c'est un levier de compétitivité. Elle oblige à progresser, à se remettre en question, à se distinguer autrement que par le prix.

Enfin, je crois profondément qu'un Maroc du tourisme de demain doit être le Maroc de la qualité. C'est une opportunité formidable pour valoriser notre savoir-faire, renforcer la réputation de notre hospitalité, et inscrire notre offre dans une trajectoire d'excellence durable. Mais encore une fois, cela nécessitera un accompagnement sérieux, de la pédagogie, et surtout, de la constance dans la durée.



# UNE PRÉSENCE FORTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



**167,2K**  
FOLLOWERS



**412K**  
FOLLOWERS



**1,2M**  
FOLLOWERS



**138K**  
FOLLOWERS

# QUI DIT MIEUX ?

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX  
ET RECEVEZ NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS



## Réévaluation régulière : fin des « étoiles à vie »



**La fin du classement “à vie” et son remplacement par une réévaluation tous les 5 à 7 ans instaure une logique de qualité continue. Est-ce que cela favorisera, selon vous, un meilleur entretien des établissements ou cela risque-t-il d'engendrer une pression permanente sur les opérateurs ?**

Réponse :

Non. Il n'y a pas de classement « à vie ». Un établissement touristique est un organisme vivant. Il évolue, il se détériore parfois, il peut aussi se bonifier. On ne peut pas figer son statut administratif sur la base d'un audit unique réalisé il y a quinze ou vingt ans. C'est source d'iniquité vis-à-vis des établissements neufs ou rénovés, et cela trompe potentiellement le client. Cette réévaluation périodique permet donc de réintroduire une forme d'objectivité et de responsabilité dans le processus de classement.

Maintenant, faut-il craindre une pression excessive sur les opérateurs ? Je ne le crois pas, à condition que le système soit bien calibré. Un délai de quelques ans entre deux audits laisse le temps de s'organiser, de planifier les investissements, de corriger les écarts, de former les équipes. Ce n'est pas un couperet annuel. C'est plutôt un outil de pilotage pour encourager une dynamique d'amélioration continue. D'ailleurs, les chaînes hôtelières structurées, qu'elles soient nationales ou internationales, fonctionnent déjà avec des revues de qualité bien plus fréquentes. Ce qu'on propose ici, c'est simplement de généraliser cette culture.

Par ailleurs, cette réforme est aussi une opportunité pour remettre de la transparence dans le marché. Combien d'établissements aujourd'hui arborent encore fièrement des étoiles qu'ils ne méritent plus depuis des années ? Cette dissonance nuit à la crédibilité de l'ensemble du secteur. Elle alimente l'insatisfaction des clients, les critiques sur les réseaux sociaux, et détériore l'image du Maroc en tant que destination fiable.

Je suis convaincu que cette dynamique de réévaluation, si elle est conduite de manière équitable, avec des auditeurs bien formés et indépendants, constituera un véritable levier de compétitivité. Elle poussera les établissements à se maintenir à niveau, à investir dans l'entretien, à renouveler leurs équipements, à innover dans les services. Et à terme, cela bénéficiera à tout le monde : au client, bien sûr, mais aussi au personnel, à la région, à la marque Maroc.

C'est un changement de mentalité. On ne gère plus un hôtel comme un bien patrimonial figé, mais comme une entreprise de service qui doit sans cesse s'adapter, écouter, évoluer. Et c'est précisément dans cet esprit que nous devons nous engager pour bâtir un tourisme marocain à la hauteur de ses ambitions.

## AFRICAMED BUSINESS 2025 : L'AFRIQUE AFFICHE SES AMBITIONS À CASABLANCA



SCAN ME

### CHRONIQUE VIDÉO

## Les Résidences Immobilières Adossées (RIA) : luxe, investissement ou piège à spéculation ?

**La création des RIA pour les hôtels 5 étoiles et de luxe est présentée comme une innovation majeure. Est-ce un véritable levier d'investissement ou un risque de dérive vers des logiques spéculatives dans des zones déjà sous pression foncière ?**

Réponse :

C'est une excellente question, parce que cette mesure touche à la fois aux enjeux de développement touristique, d'investissement immobilier et d'aménagement du territoire. Le concept des Résidences Immobilières Adossées (RIA) n'est pas une invention marocaine : il existe déjà dans plusieurs destinations internationales à fort potentiel touristique, comme l'île Maurice, Bali ou certaines zones côtières d'Espagne et du Portugal. L'idée est de permettre à un investisseur hôtelier de proposer à la vente des unités privatives — villas ou appartements — adossées à son établissement, tout en assurant l'exploitation dans un cadre hôtelier professionnel. Cela offre à une clientèle haut de gamme une expérience de séjour plus exclusive, tout en générant des flux financiers stables pour l'opérateur.

Dans l'absolu, c'est un mécanisme vertueux : cela permet de sécuriser les investissements hôteliers, de diversifier les revenus, d'attirer des profils d'acquéreurs fortunés qui restent connectés au tissu touristique local. Mais cela suppose aussi un encadrement très rigoureux. Car le risque, vous l'avez bien pointé, est que l'on bascule dans une logique purement spéculative, où l'hôtel devient un prétexte à une opération immobilière déguisée. Et dans un pays où certaines zones touristiques sont déjà fortement sous pression foncière — je pense par exemple à Essaouira, Chefchaouen ou certaines zones balnéaires du Sud — il ne faut pas que ce dispositif agrave les déséquilibres, notamment en termes d'accessibilité au foncier pour les jeunes porteurs de projets locaux.



L'autre enjeu, c'est la gestion. Pour que ces résidences restent intégrées à une logique touristique, il faut impérativement que leur exploitation soit confiée à l'opérateur hôtelier sur le long terme. Il ne s'agit pas de vendre à un particulier qui en fait un bien personnel fermé 11 mois sur 12. Il faut qu'il y ait une clause claire de gestion locative, de standards de service, d'entretien, et d'intégration dans l'écosystème hôtelier global. Sinon, on fragilise le modèle économique de l'hôtel mère.

Personnellement, je pense que si ce dispositif est bien encadré, il peut constituer un catalyseur d'investissements intelligents, notamment dans des régions où le foncier est disponible et où l'offre touristique mérite d'être densifiée. Mais il faudra être très vigilants sur les critères d'éligibilité, la qualité des promoteurs, et la gouvernance des ensembles ainsi créés. Le diable, comme toujours, est dans les détails réglementaires.

Enfin, il faudra éviter un phénomène de gentrification excessive ou d'exclusion des populations locales, car cela peut à terme créer des tensions sociales et un rejet du tourisme. Le luxe ne doit jamais devenir un îlot coupé de son territoire. Il doit au contraire être un moteur de valorisation locale, un pont entre l'investissement et l'authenticité, entre l'exigence internationale et la culture marocaine.



L'ODJ WEB TV - EN DIRECT

# INFO & ACTUALITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES EN CONTINU 24H/7J

REPORTAGES, ÉMISSIONS, PODCASTS, CONFÉRENCES, CHRONIQUES VIDÉOS..

+150.000 TÉLÉSPECTATEURS PAR MOIS | +20 ÉMISSIONS | +1000 ÉPISODES

**LIVE STREAMING**

lastique : recette du shampoing solide maison: Écologique, économique et naturel, le shampoing solid

[www.lodj.ma](http://www.lodj.ma) - [www.lodj.info](http://www.lodj.info) - [pressplus.ma](http://pressplus.ma) [+212 666-863106](tel:+212666863106) [@lodjmaroc](https://www.instagram.com/lodjmaroc)

**REGARDEZ NOTRE CHAÎNE LIVE  
ET RECEVEZ DES NOTIFICATIONS D'ALERTE INFOS**



SCAN ME!

## UNE TRANSITION DE 24 MOIS : SUFFISANT OU TROP JUSTE ?

**Les opérateurs ont 24 mois pour se conformer aux nouvelles normes. Est-ce un délai réaliste selon vous ? Quels sont les principaux obstacles que vous anticipiez pour cette période d'adaptation ?**

Réponse :

Le délai de 24 mois fixé par le ministère est en soi un compromis raisonnable. C'est le plus courant. Il traduit une volonté d'avancer rapidement tout en laissant un temps d'adaptation aux opérateurs. Deux ans, c'est à la fois long et court : long si l'on est un établissement structuré, adossé à une chaîne hôtelière ou disposant d'un service qualité interne ; court, voire très court, si l'on est un petit riad, une maison d'hôtes ou un hôtel indépendant en milieu rural, souvent porté par une famille ou un micro-entrepreneur.

Ce que nous devons comprendre, c'est que se conformer aux nouvelles normes ne signifie pas simplement changer une signalétique ou repeindre une façade. Cela implique une révision profonde de la grille de services, une mise en conformité avec des critères techniques parfois lourds (sécurité incendie, accessibilité, hygiène), mais aussi un travail sur la culture de service, la formation des équipes, la mise en place de procédures, d'audits internes, d'indicateurs de qualité, etc. C'est un chantier global, parfois même un changement de paradigme.

Parmi les obstacles majeurs, je vois trois niveaux. Le premier est financier : certains établissements, notamment les plus anciens ou les plus fragiles économiquement, devront investir pour se conformer. Or, après la crise du COVID, beaucoup sont encore en convalescence. Il faudra donc imaginer des mécanismes d'accompagnement : crédits à taux préférentiels, subventions ciblées, accompagnement technique.

Le deuxième est humain : nous avons une pénurie chronique de profils qualifiés dans le tourisme, et cette réforme exige une montée en compétences généralisée, notamment dans les zones rurales ou les villes secondaires. Il faudra former massivement, en partenariat avec les instituts spécialisés, et ce rapidement.

Enfin, il y a un enjeu d'information et de compréhension : tous les opérateurs ne sont pas également informés, ni préparés.



Le ministère doit donc jouer un rôle pédagogique, en diffusant des guides clairs, des webinaires, des tournées régionales d'explication, voire un accompagnement personnalisé pour les petites structures.

Personnellement, je pense qu'avec une vraie volonté de terrain, ce délai peut être respecté par une large majorité des établissements. Mais cela suppose une coordination intelligente entre les services du ministère, les représentants régionaux du tourisme, les fédérations professionnelles et les collectivités locales. Il faudra aussi éviter une logique punitive. Le but n'est pas d'exclure mais d'élever. Et cela passe par un esprit de partenariat, pas de sanction.

Enfin, ce délai peut aussi être une opportunité pour renforcer la différenciation positive : les établissements qui prendront le virage en avance de phase seront les mieux positionnés demain sur les plateformes, auprès des tours opérateurs et des clientèles internationales les plus exigeantes. Il y a donc un enjeu de compétitivité autant que de conformité.

# **DRAME À OURIKA : TROIS MEMBRES D'UNE FAMILLE MEURENT ÉLECTROCUTÉS**

Trois membres d'une même famille ont trouvé la mort dans la nuit de jeudi à vendredi au douar Takourt, dans la commune d'Ourika, près de Marrakech, après avoir été victimes d'une électrocution.



## Intégration du “hors-cadre” : enfin un encadrement des plateformes numériques ?

**Le ministère annonce que des arrêtés à venir intégreront les hébergements alternatifs et ceux proposés sur les plateformes numériques (Airbnb, etc.). Est-ce une bonne nouvelle pour vous ? Comment voyez-vous cette régularisation du “tourisme gris” ?**

C'est, à mon sens, l'un des chantiers les plus urgents, les plus complexes... et les plus attendus par les opérateurs structurés. Cela fait des années que nous alertons les autorités sur le développement incontrôlé de ce qu'on appelle communément le "tourisme gris", c'est-à-dire les offres d'hébergement proposées via des plateformes numériques — comme Airbnb, Booking, ou d'autres — sans encadrement légal, sans déclaration fiscale, ni obligation de conformité en termes de sécurité ou de qualité de service.

Que l'État veuille enfin intégrer ces segments alternatifs dans un cadre réglementaire est donc une très bonne nouvelle. C'est à la fois une question de justice fiscale, de concurrence loyale, et de crédibilité de notre offre nationale. Car on ne peut pas exiger de certains opérateurs des audits complexes, des investissements en infrastructure, des contrôles qualité rigoureux... pendant que d'autres proposent à la location des logements sans aucun contrôle, parfois même en totale illégalité.

Mais cette régularisation devra être intelligente, nuancée, et surtout adaptée aux réalités marocaines. Il ne s'agit pas d'écartier Airbnb ou les hébergements alternatifs. Ils font désormais partie de l'écosystème touristique mondial, et ils répondent à une vraie demande : authenticité, prix abordable, proximité avec les habitants. Il s'agit plutôt d'introduire une règle du jeu équitable, qui protège à la fois le consommateur, l'opérateur formel, et l'intérêt général.

Cela suppose la mise en place de cahiers des charges spécifiques pour ces nouvelles formes d'hébergement : sécurité minimale, déclaration auprès de la commune, perception de la taxe de séjour, responsabilité civile, etc.

Mais aussi un mécanisme de collecte automatique de données, en lien avec les plateformes elles-mêmes, pour suivre les flux et lutter contre la fraude.

Je pense qu'il est possible de régulariser sans décourager.

On peut même imaginer des formes hybrides, où des propriétaires particuliers collaborent avec des opérateurs agréés pour assurer une gestion professionnelle de leurs biens, sous label. Cela crée de l'activité, de l'emploi, et une montée en qualité progressive.

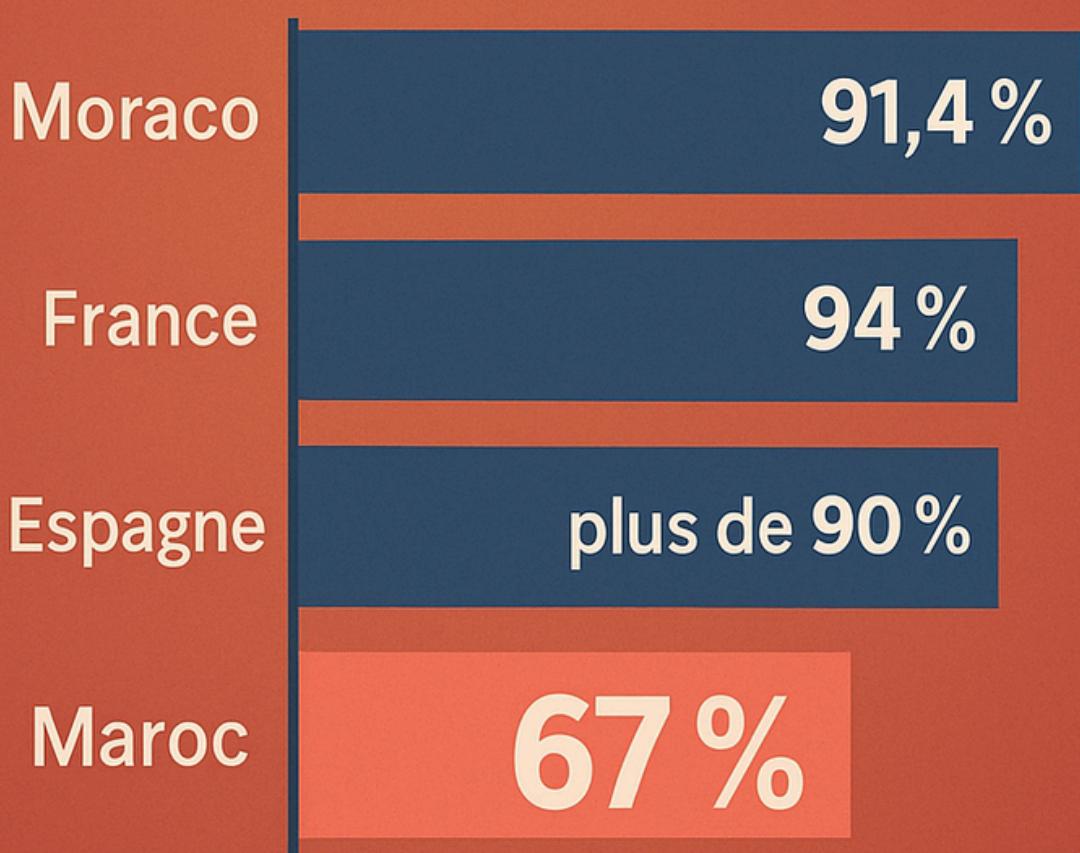
En somme, l'intégration du hors-cadre est non seulement légitime, elle est incontournable. Mais elle devra être accompagnée par une réforme fiscale adaptée, une pédagogie ciblée, et une approche différenciée entre les grandes villes, les zones rurales, et les destinations en tension.

L'enjeu, c'est d'éviter le deux-poids deux-mesures qui affaiblit la crédibilité du secteur. Si nous voulons bâtir une offre nationale cohérente, responsable et compétitive, nous devons tous jouer selon les mêmes règles — quel que soit le canal de distribution.

# LE BACCALAURIÉAT MAROCAIN À L'ÉPREUVE DES DÉFIS

En 2024, le taux de réussite au baccalauréat marocain n'a pas dépassé 67 %.

Un chiffre modeste comparé aux pays du bassin méditerranéen:



# Accessibilité tarifaire : mythe ou réalité ?

**On nous promet une meilleure régulation des prix et un tourisme plus accessible grâce à la diversification de l'offre. En tant qu'opérateur, pensez-vous que cette promesse est tenable dans un contexte d'inflation, de hausse des coûts et de saisonnalité exacerbée ?**

Réponse :

C'est une promesse qui, je le crois, part d'une intention sincère et nécessaire : rendre le tourisme marocain plus inclusif, plus accessible, notamment pour les classes moyennes marocaines, mais aussi pour les clientèles internationales qui comparent les prix au centime près sur les plateformes. Toutefois, la question est délicate, car elle se situe à l'intersection de plusieurs tensions : économiques, sociales, et même structurelles.

Il faut rappeler que nous sortons d'une période de crise sanitaire puis d'inflation généralisée, où les coûts d'exploitation ont explosé : matières premières, énergie, masse salariale, fiscalité locale, mise à niveau des infrastructures, etc. Dans le même temps, les exigences des clients, qu'ils soient nationaux ou étrangers, ne cessent d'augmenter. Ils veulent plus de confort, de services, de personnalisation – tout cela a un coût.

Dans ce contexte, parler de "régulation des prix" ne doit surtout pas être compris comme un appel à l'intervention directe de l'État sur les tarifs, car cela serait à la fois contre-productif et irréaliste. En revanche, diversifier les modèles d'hébergement – bivouacs, hébergement chez l'habitant, formats alternatifs – et les faire entrer dans le cadre légal peut effectivement introduire plus de fluidité dans l'offre et créer des paliers tarifaires plus lisibles. C'est là que se trouve le vrai levier.

Nous avons besoin d'un tourisme à plusieurs vitesses, non pas dans une logique d'inégalité, mais dans celle de l'adaptation à des segments différenciés. Le Maroc ne doit pas être seulement une destination de luxe ou de résidences 5 étoiles.



Il doit aussi être capable de proposer des séjours de qualité à 500 ou 700 dirhams la nuit pour une famille marocaine. Cela suppose une meilleure structuration des petits opérateurs, une montée en qualité des maisons d'hôtes, des auberges, des logements alternatifs. Et pour cela, il faut les accompagner, les former, leur ouvrir l'accès au financement.

Autre point : la saisonnalité. C'est un vrai défi. On observe chaque été ou pendant les grandes vacances une explosion des prix dans certaines destinations, liée à une concentration de la demande et à une offre encore rigide. Pour lisser les prix, il faudra donc travailler sur la diversification géographique (favoriser le tourisme intérieur dans l'arrière-pays), et sur la désaisonnalisation (événementiel, culture, sport, tourisme de bien-être). Cela permettra de répartir la pression et d'étaler la consommation touristique dans le temps.

Enfin, l'accessibilité passe aussi par l'offre de transport, notamment terrestre et aérien. Un hôtel abordable ne sert à rien si le billet d'avion coûte le double du séjour. Il faut donc penser en écosystème : hébergement, transport, restauration, animations, tous doivent avancer de manière synchronisée pour produire une expérience accessible.

En résumé, rendre le tourisme plus abordable est possible, mais cela ne dépend pas d'un décret ou d'un plafonnement des prix. C'est une affaire d'intelligence collective, de diversité d'offres, de structuration du marché et de cohérence des politiques publiques. Et surtout, de confiance entre les opérateurs et l'État.



[www.pressplus.ma](http://www.pressplus.ma)



## LE KIOSQUE 2.0 DE L'ODJ MÉDIA



Last publications L'ODJ

Name Date

127 - 150 / 198

**L'ODJ MAG**

The digital kiosk displays a grid of magazine covers from L'ODJ Média, including issues like 'WEEK', 'L'ODJ i-MAG', and 'L'ODJ MAG'. The covers feature various news stories and prominent figures.

**Pressplus** est le kiosque 100% digital et augmenté de **L'ODJ Média** du groupe de presse **Arrissala SA** qui vous permet de lire une centaine de nos **magazines, hebdomadaires et quotidiens** gratuitement.



Que vous utilisez votre téléphone mobile, votre tablette ou même votre PC, **Pressplus** vous apporte le kiosque directement chez vous



## Coopération public-privé : un tournant ou un simple ajustement ?



**La ministre a salué un travail "main dans la main" avec les professionnels. Avez-vous réellement été consulté ? Et surtout, vous sentez-vous aujourd'hui écouté dans l'élaboration des futures réformes à venir ?**

Je vais être honnête : nous avons connu des périodes, par le passé, où le dialogue entre l'administration et les professionnels n'était ni constant, ni profond, ni structurant. Pendant longtemps, le secteur a souffert d'une gouvernance cloisonnée, où les décisions descendaient souvent en cascade, sans réelle co-construction. Mais je dois reconnaître que depuis la nomination de Madame la Ministre Fatim-Zahra Ammor, il y a eu une volonté affichée, et dans une certaine mesure concrétisée, de renouer avec une approche participative.

Les échos que j'ai sont encourageants.

Dans le cas précis de la loi 80-14 et de ses arrêtés d'application, les fédérations professionnelles, les représentants des régions, les CRT, ainsi que certains grands opérateurs ont effectivement été associés aux concertations. Ce n'est pas une participation formelle ou cosmétique : il y a eu de véritables allers-retours, des consultations techniques, des ateliers de travail. Est-ce que tout ce que nous avons proposé a été retenu ? Non. Est-ce que nous avons été entendus ? Oui, dans une large mesure. Et c'est déjà un tournant notable.

Mais il ne faut pas se leurrer : l'élaboration d'une politique publique dans un secteur aussi vaste et hétérogène que le tourisme demande du temps, des arbitrages complexes, et une capacité à dépasser les logiques corporatistes. Tous les opérateurs ne tirent pas dans le même sens, les réalités régionales sont très contrastées, et les intérêts parfois divergents. C'est précisément pourquoi il faut institutionnaliser ce dialogue, le rendre permanent. Nous ne pouvons plus fonctionner par à-coups, au gré des crises ou des échéances politiques.

Ce que nous appelons de nos vœux aujourd'hui, c'est la création d'un cadre pérenne de gouvernance partagée. Un Conseil national du tourisme qui ne soit pas une simple chambre d'écho, mais un véritable organe de pilotage stratégique, avec une représentativité équilibrée entre administration, secteur privé, régions, et experts. C'est de cette manière que des pays comme l'Espagne, le Portugal ou la Thaïlande ont réussi à aligner leur offre, leur stratégie, et leurs investissements dans la durée.

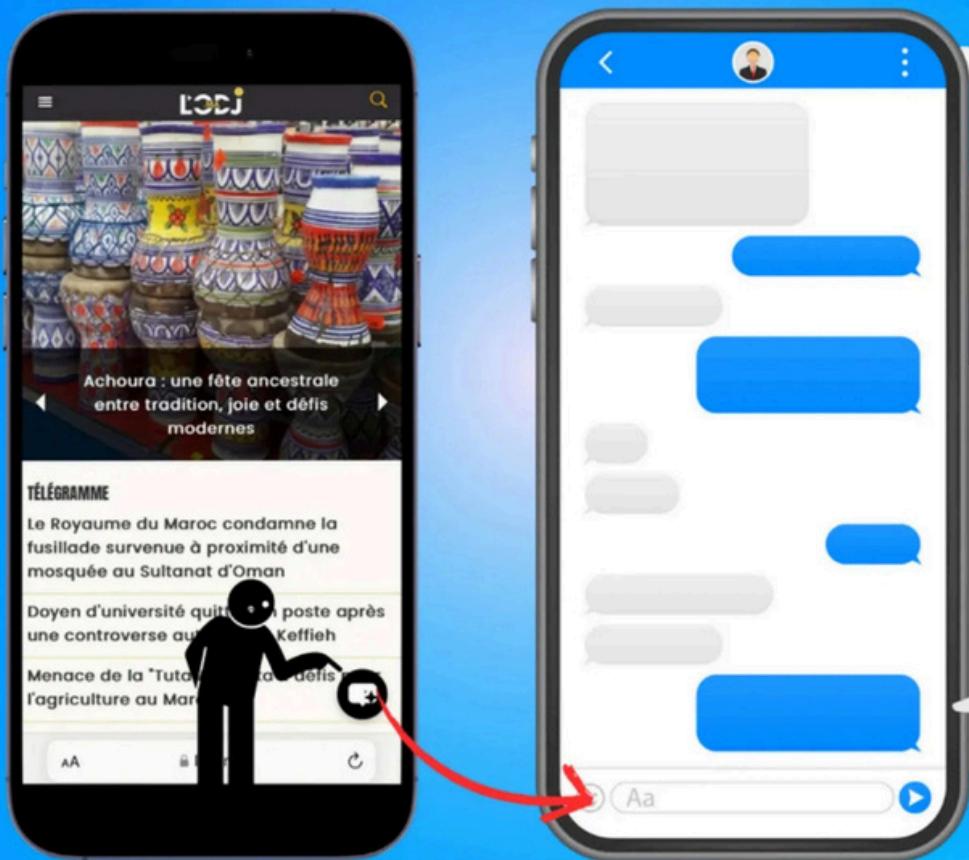
Car les défis qui nous attendent ne se règlent pas par décrets. Ils appellent à des politiques intégrées : formation, fiscalité, attractivité des métiers, développement durable, nouvelles technologies, qualité des services... Autant de sujets où la contribution des professionnels de terrain est non seulement précieuse, mais incontournable.

En résumé, oui, nous avons été mieux écoutés qu'avant. Mais pour que cela devienne la norme, il faudra pérenniser les espaces de concertation, renforcer la capacité technique des fédérations professionnelles, et inscrire cette coopération dans une logique de coresponsabilité. C'est à ce prix que le tourisme marocain deviendra non seulement performant, mais aussi résilient et inclusif.



# LODJ .MA CHATBOT

[WWW.LODJ.MA](http://WWW.LODJ.MA)



**PARLEZ-NOUS À TRAVERS NOTRE NOUVEAU CHATBOT  
ET OBTENEZ DES RÉPONSES INSTANTANÉES, IL EST LÀ POUR  
VOUS AIDER 24H/24.**



## PERSPECTIVE : LE MAROC, DESTINATION DE RÉFÉRENCE ?

**Enfin, Monsieur Benabbés-Taarji, pensez-vous que ce nouveau cadre réglementaire permettra au Maroc de "devenir une destination de référence", comme l'a affirmé la ministre ? Quelles conditions restent encore à réunir pour y parvenir ?**

Réponse :

Je crois profondément au potentiel du Maroc pour devenir une destination de référence, non seulement à l'échelle régionale, mais internationale. Ce n'est pas un slogan politique, c'est une conviction fondée sur des atouts réels : notre diversité géographique unique, notre patrimoine culturel vivant, notre hospitalité naturelle et une situation géostratégique exceptionnelle entre l'Europe, l'Afrique et le monde arabe. Ajoutez à cela des infrastructures en nette amélioration, des hubs aériens performants, une offre de plus en plus différenciée, et vous obtenez les fondations d'une grande puissance touristique.

Mais ce potentiel n'est pas une garantie automatique. Pour transformer cette promesse en réalité, il faut plus que des arrêtés réglementaires, aussi ambitieux soient-ils. Il faut une vision partagée, une mobilisation collective et surtout une constance dans l'action publique. Ce qui a souvent manqué dans le passé, c'est cette capacité à maintenir le cap au-delà des cycles politiques ou des urgences conjoncturelles.

Le nouveau cadre réglementaire va dans le bon sens. Il modernise notre approche de la qualité, il simplifie la lisibilité de l'offre, il introduit une culture de l'évaluation continue, il responsabilise l'ensemble des acteurs. C'est une fondation nécessaire, mais elle ne suffira pas si elle n'est pas accompagnée par des transformations structurelles dans plusieurs domaines clés.

D'abord, la formation. Une destination de référence, c'est d'abord une excellence humaine. Nous devons investir massivement dans le capital humain du tourisme : techniciens, managers, artisans du service, guides, cuisiniers, animateurs. La qualité ne viendra pas seulement de la réglementation, mais des hommes et des femmes qui accueillent nos visiteurs au quotidien.



Ensuite, l'ancre territorial. Le tourisme ne peut pas être une bulle déconnectée des réalités locales. Il doit bénéficier aux populations, intégrer les filières locales, renforcer la cohésion sociale. Une destination de référence est une destination durable, équitable et inclusive. Cela passe par des choix d'aménagement intelligents, par la protection de nos ressources naturelles, et par une planification maîtrisée.

Troisième point : l'innovation et la digitalisation. Le monde du voyage change à une vitesse fulgurante. Pour rester compétitif, nous devons maîtriser les outils de réservation en ligne, les avis clients, la data, la visibilité sur les plateformes internationales. L'État doit accompagner cette transition, notamment pour les petits opérateurs.

Enfin, il nous faut une stratégie d'image cohérente, pilotée à l'international avec force et subtilité. Nous ne sommes pas seulement une destination balnéaire ou culturelle. Nous avons une pluralité d'identités touristiques qu'il faut savoir raconter au monde, en valorisant l'authenticité, la modernité, la sécurité et l'humanité qui caractérisent notre pays.

En conclusion, oui, nous pouvons devenir une destination de référence. Mais cela exige de ne pas s'arrêter au milieu du gué. Le cadre réglementaire est une base. L'enjeu maintenant, c'est la mise en œuvre, la mobilisation, et l'alignement de tous les acteurs autour d'un projet national ambitieux et partagé.

# PIRATAGE MASSIF DES MILLIARDS D'IDENTIFIANTS POUR GOOGLE, FACEBOOK, APPLE PARMI LES FUITES



**+16 MILLIARDS**  
DE DONNÉES COMPROMISES  
CIRCULENT SUR INTERNET.

Des chercheurs en cybersécurité de la plateforme Cybernews ont révélé cette semaine l'existence d'une fuite massive d'identifiants à l'échelle mondiale. Ces données comprennent adresses e-mail et mots de passe associés à des comptes Google, Facebook, Apple et bien d'autres.

Un accès sans précédent pour les cybercriminels, exposant à la fois comptes personnels et systèmes professionnels dans tous les secteurs.

# Transparence réglementaire : que manque-t-il encore ?

**Monsieur Benabbés-Taarji, selon nos informations, trois décrets d'application prévus par la loi 80-14 n'ont toujours pas été publiés à ce jour. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit concrètement ? Et à votre avis, pourquoi ces textes tardent-ils encore à voir le jour ? S'agit-il de blocages techniques, politiques, ou d'arbitrages encore en suspens ?**

Réponse :

Effectivement, vous soulevez un point important et souvent passé sous silence. Si la publication des cinq arrêtés récemment annoncés constitue une avancée considérable et très attendue, il est vrai que trois textes réglementaires essentiels manquent encore à l'appel pour que le dispositif d'application de la loi 80-14 soit pleinement opérationnel. Et leur absence retarde certains pans fondamentaux de la réforme.

À ma connaissance, ces textes concernent notamment :

Le cadre juridique de l'hébergement chez l'habitant, qui touche à un secteur très sensible, à la croisée de l'informel et de la valorisation de l'hospitalité rurale.

La réglementation spécifique des bivouacs, une forme d'hébergement en pleine expansion dans les régions sahariennes et montagneuses, mais encore juridiquement floue.

Le troisième concerne les hébergements dits "alternatifs", incluant des concepts récents tels que les cabanes, conteneurs aménagés, bulles, ou même les écolodges mobiles. Ce segment est en plein essor, notamment auprès des clientèles éco-sensibles et jeunes.

Pourquoi ces textes ne sont-ils pas encore publiés ? Il y a plusieurs raisons possibles, que je dirais plutôt techniques et structurelles que politiques. D'abord, ces formes d'hébergement sont très hétérogènes, souvent nouvelles, parfois non codifiées internationalement. Il est donc difficile d'élaborer des référentiels précis sans tomber dans des règles rigides qui bloqueraient l'innovation ou excluraient de facto des acteurs locaux.

Ensuite, il y a sans doute un besoin de concertation renforcée avec les régions concernées, les opérateurs de terrain, et les représentants des communautés locales. Car intégrer, par exemple, les bivouacs dans une logique réglementaire ne peut se faire sans réflexion sur les questions environnementales, foncières, sécuritaires et même culturelles. L'État veut avancer prudemment, et c'est compréhensible.



Il y a aussi un sujet de régulation du secteur informel : comment encadrer sans étouffer ? Comment formaliser sans exclure ? Comment valoriser sans favoriser la spéculation ? Ce sont des arbitrages délicats. Ces textes devront à la fois rassurer les clients, sécuriser les opérateurs sérieux, et permettre une transition douce vers la formalisation. Ce n'est pas simple.

Enfin, je pense que le ministère a choisi une approche progressive : commencer par les segments les plus structurés, poser une base solide, et ensuite élargir. Ce choix peut se défendre, à condition que les textes manquants ne tardent pas trop, car ils concernent justement les marges du système, là où se joue l'innovation et la démocratisation du tourisme.

En résumé, ces trois textes ne sont pas absents par oubli. Ils font l'objet d'un travail en cours, sans doute plus complexe que prévu. Mais leur publication sera déterminante pour achever la réforme dans un esprit de cohérence et d'inclusivité. Et nous, professionnels, serons évidemment très attentifs à leur contenu, car ils dessineront aussi le visage du tourisme marocain de demain : plus diversifié, plus accessible, mais aussi plus responsable.



L'INFORMATION À L'ORDRE DU JOUR!

## SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'OPINION DES JEUNES

POLITIQUE, ÉCONOMIE, SANTÉ, SPORT, CULTURE, LIFESTYLE, DIGITAL, AUTO-MOTO,  
ÉMISSIONS WEB TV, PODCASTS, REPORTAGES, CONFÉRENCES, CHRONIQUES VIDÉOS...



TOUTE L'INFORMATION À L'ORDRE DU JOUR ET EN CONTINU

[www.lodj.ma](http://www.lodj.ma)



SCAN ME!

@lodjmaroc



## LE KIOSQUE 2.0 DE L'ODJ MÉDIA



PRESSPLUS EST LE KIOSQUE 100% DIGITAL & AUGMENTÉ  
DE L'ODJ MÉDIA GROUPE DE PRESSE ARRISALA SA  
MAGAZINES, HEBDOMADAIRE & QUOTIDIENS..

[www.pressplus.ma](http://www.pressplus.ma)



SCAN ME!

QUE VOUS UTILISIEZ VOTRE SMARTPHONE, VOTRE TABLETTE OU MÊME VOTRE PC,  
PRESSPLUS VOUS APporte LE KIOSQUE DIRECTEMENT CHEZ VOUS